

# Les évolutions contemporaines

Dans l'après-guerre, les Plateaux brabançon et hesbignon, comme toute la Wallonie, entrent dans une période de changements accélérés. Ces derniers modifient sensiblement les paysages ruraux. Bien que la trame historique transparaisse encore, les pressions économiques liées au contexte international et les nouveaux modes de vivre et d'habiter redessinent les lieux.

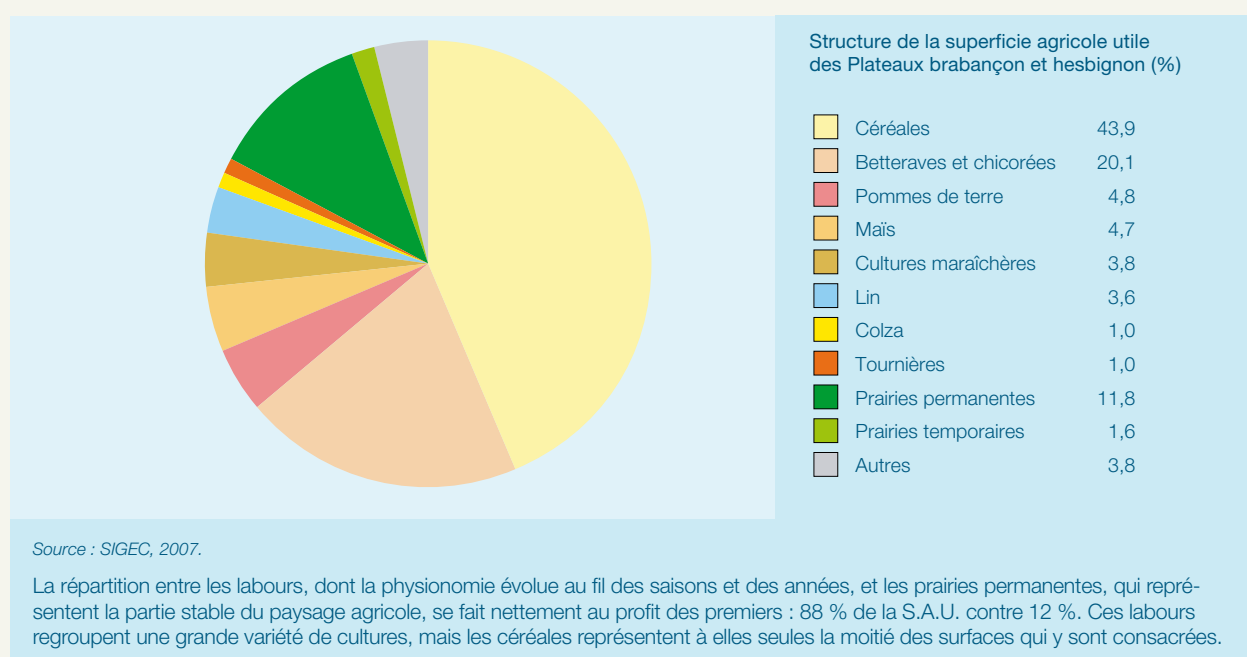
Avant de présenter les paysages actuels en détail, deux évolutions contemporaines, aux répercussions marquantes dans les Plateaux brabançon et hesbignon, sont commentées plus spécifiquement. Elles concernent l'agriculture et l'urbanisation.

## L'agriculture : la mondialisation à l'œuvre sur la trame historique locale

L'activité agricole occupe la majorité du sol de l'ensemble paysager et conditionne ses paysages et toute l'image du territoire. La richesse des terres permet aujourd'hui une diversification des productions qui répond à une demande en constante évolution. Les changements techniques, économiques, politiques... qui affectent le secteur agricole se traduisent dans des modifications des cultures, du parcellaire, de la taille des exploitations... autant de composantes perceptibles dans le paysage.

### Une grande variété de productions

Situé en majeure partie en région agricole limoneuse, l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon se caractérise par des sols de très bonne aptitude agronomique et une occupation du sol dominée par les labours. La surface agricole utile (S.A.U.\*), c'est-à-dire le territoire consacré à la production agricole, est de 133 200 hectares, soit les trois quarts du territoire.



La région agricole limoneuse a conservé une part importante de cultures de céréales (37 %) et cette part est encore supérieure au sein de l'ensemble paysager où elle atteint 44 % (58 500 hectares). Il s'agit donc bien de la production agricole la plus caractéristique. Dans l'ensemble paysager, on cultive essentiellement le froment d'hiver qui occupe 78 % des surfaces céréalières, soit plus du tiers des terres cultivées. L'orge d'hiver, appelé également escourgeon, est la deuxième céréale importante (16 % des céréales, 7 % de la S.A.U.). Les céréales plus rustiques, aux rendements plus faibles, telles que l'avoine, le seigle ou encore l'épeautre sont marginales de nos jours (moins de 10 %).



La Hesbaye a de tout temps valorisé ses excellents sols en cultivant un produit central dans l'alimentation humaine ouest-européenne : la céréale, ce qui lui valut la dénomination de « grenier à blé de la Belgique ».

La terre limoneuse et le climat tempéré sont aussi propices aux betteraves et à la chicorée, dont les aspects paysagers sont assez similaires. Conjointement, ces cultures occupent un cinquième de la superficie agricole utile de l'ensemble paysager. A elle seule, la betterave sucrière représente près de 17 % de la S.A.U. en 2007.



Semées en mars, les betteraves marquent le paysage de leur grande étendue verte jusqu'en automne, contrastant avec les céréales moissonnées dès fin juillet. Une fois récoltées, les betteraves sucrières sont temporairement stockées en gros tas en bordure de parcelle agricole avant d'être conduites vers les industries de transformation (râperies ou sucreries). A la râperie, le jus sucré est extrait des racines avant d'être envoyé, ici par pipeline, à la sucrerie.

L'élevage constitue une production agricole en croissance. L'élevage bovin d'engraissement est prépondérant dans l'ensemble paysager. L'intensification des productions bovines (notamment en stabulation\*) a entraîné une augmentation de la charge en bétail\*. Dans le paysage, l'élevage est en lien direct avec près d'un cinquième de la S.A.U. au travers des terres qui sont consacrées à l'alimentation du cheptel. Ainsi, les prairies permanentes couvrent 12 % de la S.A.U. D'autres parcelles sont affectées aux fourrages\*, principalement au maïs d'ensilage\* qui occupe 5 % de la S.A.U. (le maïs cultivé pour son grain est très peu représenté). Ces superficies sont suffisantes pour marquer les paysages dès que les plants atteignent une hauteur de près de deux mètres, c'est-à-dire du mois de juillet jusqu'à la récolte en octobre. En outre, pour alimenter leur bétail, certains producteurs cultivent des céréales et/ou ont recours aux pulpes des betteraves traitées à proximité.



Dans le secteur de l'élevage, quelques exploitations plus spécialisées (avicoles, porcines) se sont développées de manière éparse depuis la fin des années 1990.

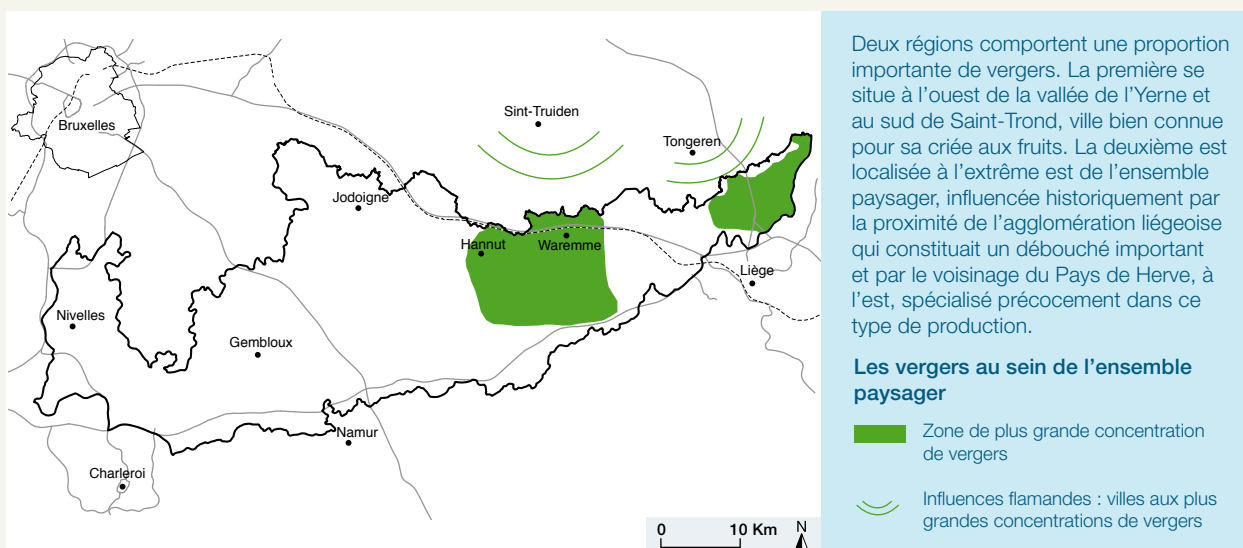
L'exploitation porcine se reconnaît par les silos de stockage des farines qui servent à nourrir les animaux (Lincet).



Les prairies ont, elles aussi, connu des évolutions. Leur superficie a progressivement été grignotée ces dernières années au profit de l'urbanisation, la plupart d'entre elles étant localisées à proximité des espaces habités. Certaines ont été labourées et réaffectées à d'autres cultures dont notamment, dans le cas des prairies humides, aux peupliers. Les prairies qui subsistent sont situées principalement sur les pentes et dans les fonds des vallées. Elles sont moins propices aux cultures du fait des difficultés du travail motorisé sur les terrains pentus ou du caractère plus humide des sols alluvionnaires de vallée.

La qualité des sols de l'ensemble paysager permet une grande diversité de cultures, dont celles de fruits et légumes. Deux régions se distinguent pour leurs superficies plus importantes de fruitiers (voir carte), essentiellement des pommiers et des poiriers. Les cultures maraîchères se rencontrent dans tout l'ensemble paysager, mais sont particulièrement importantes près du village de Geer, en lien avec la présence d'une usine de surgélation de légumes et d'un réseau d'irrigation construit lors du remembrement des terres. Il s'agit en majorité de cultures de petits pois, haricots verts, carottes et épinards destinés à la conserverie. Près de Remicourt également, les cultures de carottes sont nombreuses, menées par les agriculteurs de la coopérative de l'Yerne.

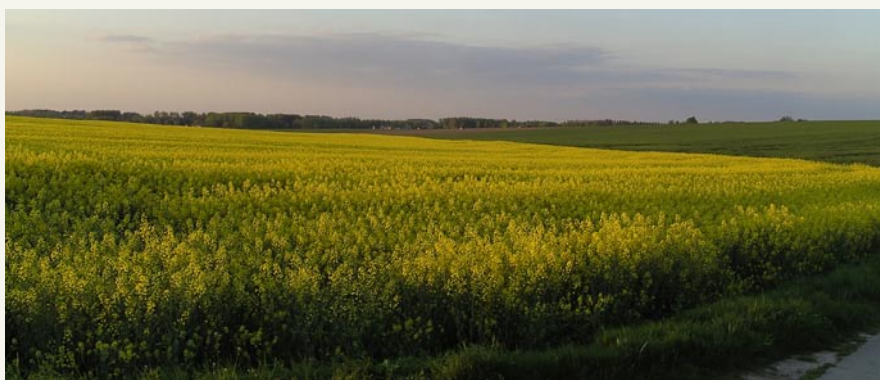
Les productions maraîchères et fruitières ont été touchées par l'intensification globale qu'a connue l'agriculture. L'irrigation permet d'obtenir chaque année deux récoltes successives de légumes sur une même parcelle. Les cultures fruitières actuelles sont des plantations de basses tiges de plus en plus spécialisées. Ces nouveaux vergers, d'aspect très différent d'autrefois, prennent parfois place au sein même des labours, alors que les vieux vergers de hautes tiges se localisaient dans l'auréole villageoise sous forme de prés-vergers, où le bétail pâturait à proximité de la ferme (ce qui en facilitait la surveillance). Il demeure toutefois des exploitations maraîchères et fruitières moins intensives, dont certaines pratiquent la vente directe. Elles concernent souvent des cultures de fruits et de légumes difficilement mécanisables, demandant donc plus de main-d'œuvre comme les potirons ou les fraises.



A Geer, la culture de choux se marque dans le paysage par sa teinte bleuâtre.

A Omal, l'irrigation par aspersion est pratiquée pour certaines cultures de légumes. L'eau est puisée dans la nappe phréatique située dans les craies ou provient de l'usine de surgélation de légumes de Geer, qui met à disposition des agriculteurs les eaux utilisées pour le conditionnement des légumes, préalablement à la surgélation.

Si les vergers sont implantés pour de nombreuses années au même endroit, ce n'est pas le cas des autres cultures qui se succèdent sur une même parcelle au fil des ans. Le choix de l'agriculteur quant aux cultures à semer détermine les textures et couleurs des paysages. Ce choix dépend d'une série de facteurs en constante évolution et parfois difficiles à prévoir : les successions culturales, les prix du marché, la Politique Agricole Commune, l'Organisation Mondiale du Commerce... Tout récemment, les débouchés agricoles se sont diversifiés avec la demande en agrocarburants, produits à partir de matériaux organiques renouvelables et non fossiles. En concurrence avec leur habituel débouché alimentaire, les betteraves et le froment peuvent dorénavant être vendus pour la production d'éthanol et le colza peut être utilisé pour la production d'agrocarburant. Il est fort probable que ce nouveau créneau influence les choix futurs des agriculteurs.



D'avril à mai, les cultures de colza se repèrent facilement dans le paysage par le jaune des fleurs. Un effet paysager très proche est obtenu, mais en automne, par les cultures de moutarde, plante de la même famille utilisée comme engrais vert. Le colza occupe 1 % de la S.A.U. de l'ensemble paysager.

### Une rotation qui « ne tourne plus rond »

La rotation culturale correspond à une alternance de cultures se suivant régulièrement, dans un ordre toujours identique, sur une même parcelle. Elle présente plusieurs avantages : elle contribue à rompre le cycle vital des organismes nuisibles aux cultures et celui de certains adventices\* ; elle permet aussi une amélioration des caractéristiques physiques du sol. La rotation n'est possible que lorsque les espèces végétales présentes sur l'exploitation évoluent peu en nature et en surface. Ce fut le cas très longtemps et la rotation triennale « betterave, froment, escourgeon » était largement pratiquée dans l'ensemble paysager. Parfois, l'agriculteur variait un peu et remplaçait l'escourgeon par une culture de légumes ou de lin. Ces cinquante dernières années, de nouvelles cultures, comme la pomme de terre, la chicorée, le maïs d'ensilage et les légumes, se sont développées essentiellement aux dépens de l'escourgeon. On assiste, en outre, à la forte fluctuation des surfaces consacrées aux différentes cultures. Les rotations « classiques » se font plus rares. La plupart des agriculteurs veillent cependant à varier d'année en année les cultures pratiquées sur une parcelle. On parle alors de « succession culturale ».



La succession culturale la plus pratiquée actuellement dans l'ensemble paysager est celle qui alterne le froment et les autres cultures (betteraves, légumes, chicorées à inuline, pommes de terres, maïs d'ensilage...), en faisant revenir celles-ci au maximum tous les quatre ans.

## L'intensification de l'agriculture

Après la Deuxième Guerre mondiale, dans un contexte de production insuffisante, la Communauté Economique Européenne veut assurer son autosuffisance alimentaire et met sur pied la Politique Agricole Commune (P.A.C.) en 1962. Les aides financières à la production, octroyées aux agriculteurs dans le cadre de cette politique, ainsi que les importantes évolutions techniques (motomécanisation, utilisation d'engrais minéraux, sélection de variétés et de races de plus en plus productives) induisent une mutation profonde du monde agricole, avec l'augmentation sans précédent de la productivité et de la production. En ce qui concerne les rendements, celui du blé d'hiver par exemple passe de 20 quintaux à l'hectare en 1930 à 85 quintaux en 1980 : il fait plus que quadrupler ! Simultanément, la taille des exploitations s'accroît tandis que les plus petites exploitations ne cessent de disparaître. En outre, la taille moyenne des parcelles a augmenté : elles sont plus facilement exploitables par les machines agricoles modernes. Depuis l'après-guerre, les agriculteurs cherchent volontairement à regrouper autour de leur exploitation leurs parcelles que le système d'assolement triennal avait dispersées. Le remembrement légal organise et optimise ces restructurations foncières. Progressivement, les exploitations se spécialisent et ciblent leur mécanisation. Les productions elles-mêmes évoluent pour s'adapter aux demandes du marché, avec des spécialisations régionales.

Face à une agriculture beaucoup plus technique, plus spécialisée et plus mécanisée, les intermédiaires de l'agriculture se multiplient. En amont, des firmes spécialisées fournissent les semences, les engrais, les désherbants et autres produits phytosanitaires ainsi que les machines agricoles. En aval, des firmes agroalimentaires transforment, conditionnent et/ou commercialisent. Ainsi, un nombre assez important de producteurs sont en contrat avec des centrales d'achat (grande distribution ou grossistes).



En l'espace d'un demi-siècle, l'agriculture s'est intensifiée. Cette évolution n'a pu se faire sans l'appui d'une mécanisation poussée.



Beaucoup d'agriculteurs vendent leurs récoltes de céréales à des entreprises spécialisées. Celles-ci jouent le rôle d'interface entre l'agriculture et les industries. Elles achètent les céréales, les stockent dans d'imposants silos, les revendent aux différentes filières concernées et, en plus, vendent des engrais et des produits phytosanitaires (Isnes).

## Le remembrement

### *De quoi s'agit-il ?*

Le remembrement rural est une opération d'amélioration foncière visant la rationalisation du parcellaire agricole dans une perspective de diminution des coûts d'exploitation. Dans le cadre d'un échange généralisé entre agriculteurs, le remembrement restructure le parcellaire en vue d'obtenir des parcelles de grandes tailles, à périmètre régulier, facilement exploitables par des engins agricoles modernes, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation et jouissant d'un accès autonome.

Les remembrements s'accompagnent bien souvent de travaux connexes, destinés à favoriser l'efficacité de l'agriculture : création et amélioration de voiries, travaux de bonification foncière et de génie hydraulique comme la construction de bassins d'orage, le drainage de parcelles ou encore des travaux d'irrigation.

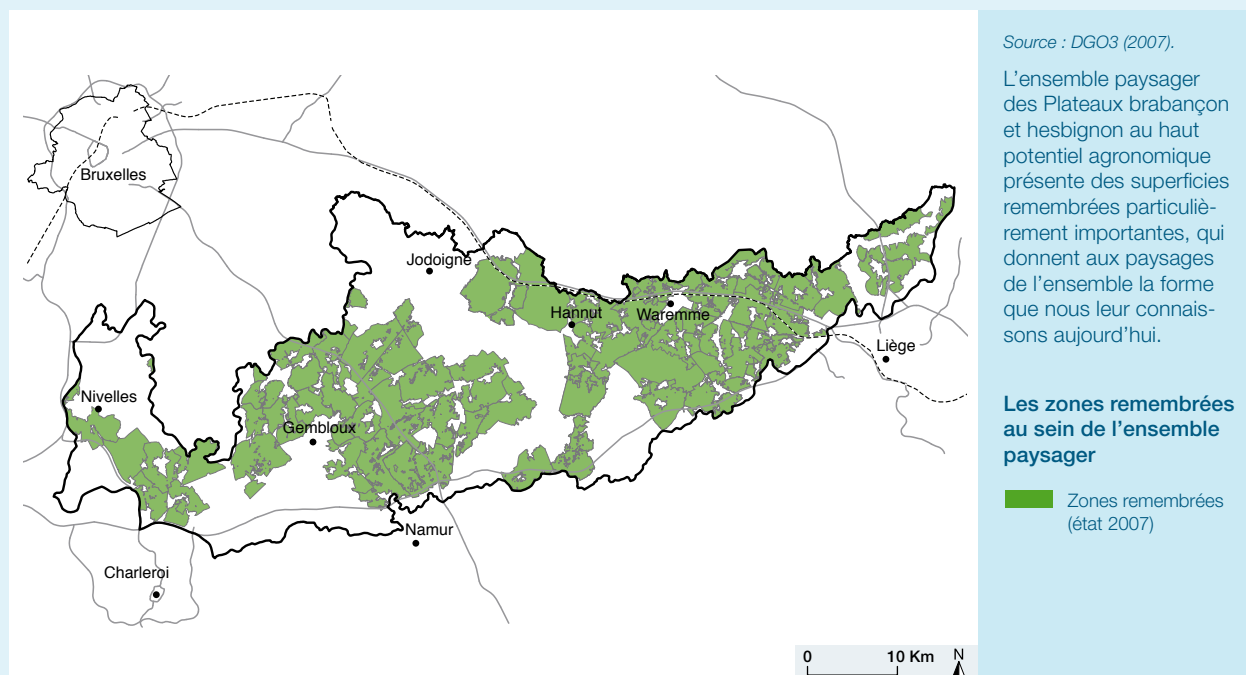


### Quelques repères historiques...

En Belgique, les opérations de remembrement débutent dans les années 1950. Pendant une vingtaine d'années, leur logique est essentiellement productiviste, ce qui a des conséquences défavorables sur le paysage et l'environnement. Bon nombre d'éléments végétaux en bordure des anciennes parcelles et des chemins disparaissent. Les fonds humides sont parfois asséchés pour accroître leur productivité. En outre, la disparition des petites parcelles modifie l'échelle du maillage du parcellaire, changeant ainsi la trame de base du paysage.

En 1970, une nouvelle législation visant à réduire les conséquences négatives des opérations de remembrement entre en vigueur. Elle élargit l'opération à un aménagement foncier rural plus global et plus intégré dépassant le stade des seuls objectifs de productivité agricole. Dorénavant, les composantes agronomiques, écologiques et paysagères sont à évaluer préalablement à toute opération de remembrement, dans le cadre d'une « évaluation des sites ». Cependant, l'objectif d'amélioration foncière restant prioritaire, les enjeux paysagers, parfois difficiles à concilier, passent encore souvent au second rang.

La loi de 1978, quant à elle, permet d'accélérer les opérations de remembrement pour les faibles superficies en favorisant leur remembrement à l'amiable. Cette formule ne concerne cependant que de très faibles superficies dans l'ensemble paysager.





*Les remembrements aujourd'hui ?*

Depuis 2002, toute opération de remembrement est soumise à une évaluation préalable des incidences sur l'environnement. Cette procédure permet d'identifier clairement les enjeux et les rôles alternatifs du remembrement qui désormais s'opère souvent suite à la construction d'une nouvelle infrastructure de communication. Ainsi, outre son rôle agricole, il peut porter une attention particulière à certaines thématiques : l'érosion, les inondations, le paysage... Indépendamment des procédures organisées, la diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations conduit à une extension des superficies de ces dernières et, très souvent, à des regroupements d'initiative des parcelles par les agriculteurs.



A Lincet, le remembrement est en cours de finalisation (2008). Bientôt, certains chemins disparaîtront au profit de nouveaux, construits selon un objectif de réalisation d'un réseau de mobilité douce. Dans cette optique, un revêtement bi-bande en béton a été choisi pour les nouveaux chemins. Ralentissant le trafic, ce type de revêtement offre une plus grande sécurité aux cyclistes et piétons. Il a en outre des impacts plus restreints sur le paysage et la faune que les chemins bétonnés.

## Les conséquences de l'intensification de l'agriculture sur le bâti rural

Les évolutions structurelles de l'agriculture touchent également le bâti agricole et les villages. Les plus petites exploitations sont les premières concernées car leur maintien les contraint à de lourds investissements. Aussi leur nombre diminue de manière drastique, souvent à l'occasion du départ à la retraite des exploitants. Les grandes censes connaissent des problèmes de réaffectation de leurs bâtiments. Leurs immenses granges qui servaient autrefois à stocker les gerbes de blé ont été réutilisées dans un premier temps pour abriter le bétail et les machines agricoles, mais actuellement cette fonction est souvent dévolue à de nouveaux hangars annexes. Leur coût de construction, combiné à celui de la conservation des bâtiments anciens, représente une charge financière importante pour l'agriculteur. La conservation n'est dès lors pas toujours assurée.



Trois évolutions du bâti agricole : la transformation en résidence après abandon de l'activité agricole (Ramillies), l'expansion des bâtiments par l'adjonction de volumes techniques (Dommartin) et la création d'un nouveau siège d'exploitation composé d'un hangar moderne et d'une habitation quatre façades (Gérompont).

Depuis quelques années, les industries agroalimentaires connaissent, elles aussi, une concurrence de plus en plus forte les poussant à des restructurations continues. Le secteur sucrier est l'exemple type. Autrefois, les petites sucreries étaient nombreuses dans l'ensemble paysager. Désormais, l'industrie sucrière belge s'articule autour de cinq grandes sucreries (Veurne, Moerbeke-Waas, Tienen, Fontenoy et Wanze) et deux râperies (Leuze-Longchamps et Hologne-sur-Geer).



Temporairement ou définitivement, la râperie d'Hologne-sur-Geer a fermé ses portes début 2009, ce qui pose, entre autres, la question de la réaffectation de tels bâtiments.

## Vers une agriculture plus durable et gestionnaire de l'espace rural

L'objectif européen d'autosuffisance alimentaire, fixé dans l'après-guerre, est si bien atteint que, dès les années 1970, l'Union Européenne est confrontée à des excédents de production. Dans les années 1980, plusieurs réformes (quotas de production\*, gels des terres\*...) tentent de résorber ces effets pervers. Puis, les revenus des agriculteurs diminuant, certains d'entre eux cherchent une diversification dans d'autres modes de production (agriculture biologique), dans des produits agricoles à haute valeur ajoutée (fromageries par exemple), qu'ils valorisent parfois dans des circuits de commercialisation courts, et dans le développement d'autres d'activités en milieu rural.



Si la majorité des agriculteurs de l'ensemble paysager restent spécialisés dans les grandes cultures, des exemples de diversification se manifestent de plus en plus (productions spécialisées en vente directe au consommateur, organisation d'activités à la ferme...). Dans la vallée de la Meuse, certains agriculteurs se spécialisent dans la race limousine. Moins productive que le Blanc-Bleu Belge, cette espèce rustique offre néanmoins des qualités maternelles, de longévité et de facilité d'élevage, diminuant ainsi les coûts et les contraintes d'élevage.

Les excédents de production et les pressions environnementales provoquées par des pratiques agricoles trop intensives motivent une réforme plus profonde de la PAC en 1992, réorientant la politique de soutien financier et intégrant les problématiques environnementales. Depuis, la Région wallonne a renforcé les exigences environnementales minimales (permis d'environnement\*, écoconditionnalité\*...), incité aux bonnes pratiques agricoles et à la mise en œuvre de mesures agri-environnementales (MAE). Celles-ci conduisent à rémunérer pour leur « service environnemental » les exploitants agricoles qui s'engagent sur base volontaire pour une durée minimale de cinq ans à appliquer une ou plusieurs méthodes telles que la gestion d'éléments naturels comme les haies, les arbres fruitiers, les arbres, les buissons isolés et les mares ; la fauche ou le pâturage plus tardif des prairies, les tournières\* herbeuses en bordure de culture et les bandes de prairie extensive. Certaines méthodes ont des effets paysagers déjà perceptibles, comme les bandes herbeuses. Au niveau de l'ensemble paysager, la mesure agri-environnementale la plus importante est la couverture hivernale du sol (MAE 4). Cette mesure contribue à préserver le sol de l'érosion et donc à maintenir sa fertilité ainsi qu'à limiter les risques de coulées boueuses lors des fortes intempéries. Viennent ensuite les mesures «bandes de parcelles aménagées » (9) et « tournières en bordure de cultures » (3a). Cumulées, ces tournières y représentent 1% de la superficie agricole utile. Cependant, de manière générale, on doit bien constater que l'ensemble paysager est proportionnellement moins impliqué dans les mesures agri-environnementales que les autres ensembles.



Dans cette parcelle, outre la diversification qu'elle introduit dans le paysage, la plantation d'une bande de tournesols (bande de couvert annuel - MAE 9a) fournit des ressources alimentaires ainsi que des zones de nidification pour de nombreuses espèces.

## Un paysage rural sous influence urbaine

Les espaces ruraux d'aujourd'hui sont marqués par l'urbanisation et les Plateaux brabançon et hesbignon, bordés d'agglomérations importantes, n'échappent pas à ce processus. L'agriculture, en localisation optimale sur les terres limoneuses fertiles, est en concurrence avec les autres fonctions économiques mais surtout avec le développement du bâti résidentiel. Cependant, les dernières années voient apparaître des signes, malgré tout timides, d'un aménagement plus responsable de l'espace.

### Des développements résidentiels se diffusant par les voies de communication

L'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon est encadré par les centres générateurs de périurbanisation que sont les agglomérations de Bruxelles, Liège, Charleroi et Namur. Leur influence progresse selon les axes privilégiés des voies de communication, anciennement ferroviaires et aujourd'hui principalement routières. Les routes nationales permettent une diffusion relativement continue, alors que les autoroutes focalisent les développements à proximité de leurs sorties, relativement proches dans notre pays. Auparavant, lors de l'installation du réseau ferroviaire, ce sont les gares qui ont engendré le développement des pôles villageois.



La mise en place des autoroutes, couplées à un réseau dense de nationales, a largement contribué à la diffusion de la périurbanisation. Le train est quant à lui de plus en plus amené à jouer un rôle de premier plan dans les années à venir.

Dans le paysage, l'urbanisation résidentielle se traduit par la multiplication de lotissements de plus ou moins vastes dimensions qui se forment à la périphérie des villages ou des petites agglomérations. Le résultat est une imbrication entre des espaces agraires et des zones résidentielles périphériques. Au fil des ans, ce processus d'étalement gagne des villages de plus en plus éloignés des villes. En effet, la diminution progressive des biens fonciers et immobiliers disponibles depuis les communes centrales vers la périphérie conduit à une hausse progressive des prix. Ce phénomène diffuse de proche en proche à mesure que l'offre se raréfie, et force les ménages à s'installer de plus en plus loin.

Outre les grandes agglomérations périphériques à l'ensemble paysager, quelques pôles urbains secondaires internes comme Nivelles, Gembloux et Waremme, connaissent – dans une moindre mesure – un phénomène similaire.

Même à l'écart des agglomérations, les marques urbaines se multiplient, bien que le paysage reste globalement rural. Une large majorité de la population exerce désormais une activité et adopte un mode de vie relevant de l'urbain. L'agriculture, bien que marginale en termes d'emplois, reste cependant déterminante dans la formation du paysage.



Ce type d'habitat se rencontre autant en Hesbaye que dans les autres régions du pays. Les nouvelles constructions s'implantent en bordure des villages, sous la forme de rubans le long de la voirie ou sous la forme de lotissements. Ces modes d'implantation, le type d'architecture et les matériaux industriels et standardisés font complètement abstraction des caractéristiques locales des lieux (Obaix).

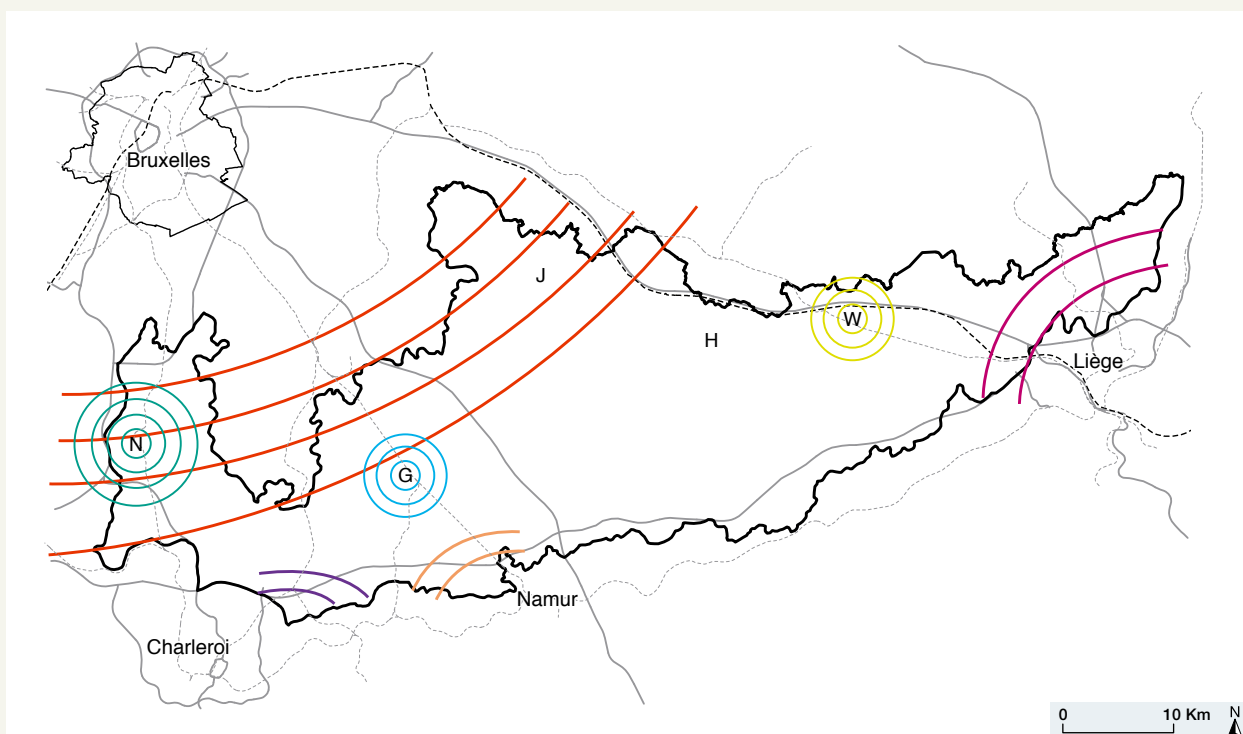
Les jardins d'agrément forment la nouvelle lisière du noyau bâti. La transition entre l'espace agricole et le village se fait de façon abrupte (Houtain-Saint-Siméon).



Ce lotissement récent se situe à l'écart de l'ancien village de Lantremange, directement sur l'embranchement de la nationale N69 avec l'autoroute Bruxelles-Liège, et vient empiéter sur des terres agricoles (Wareme).

La partie ouest de l'ensemble, entre Braine-l'Alleud et Nivelles, porte les marques de la forte pression résidentielle de Bruxelles. De même, au nord, de la forêt de Meerdael à la vallée de la Grande Gette, de nombreuses habitations ont vu le jour en périphérie des villages. Certaines poches ont néanmoins été épargnées, comme au nord de la Néthen (commune de Beauvechain), grâce à la mise en œuvre conjointe de différents outils de planification. L'extrême est de l'ensemble, à hauteur des communes de Awans, Juprelle, Oupeye, Herstal, Ans et Grâce-Hollogne, présente une forte périurbanisation induite par l'agglomération liégeoise.

Au sud, c'est l'influence du sillon sambro-mosan qui se fait ressentir. L'expression la plus affirmée de cette influence est constituée par la densité urbaine de Fleurus observable à la limite sud de l'ensemble. Il s'agit cependant d'une dynamique antérieure aux précédentes et qui a d'autres origines. Elle prend la forme d'un habitat majoritairement ouvrier, qui s'est mis en place dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle sous le dynamisme économique de Charleroi et des activités extractives présentes sur le plateau.



### Pressions urbaines engendrées par les agglomérations

Dynamique résidentielle engendrée dans l'ensemble paysager par les pôles majeurs périphériques

- Bruxelles
- Liège
- Namur
- Charleroi

Dynamique résidentielle engendrée par les pôles secondaires internes à l'ensemble

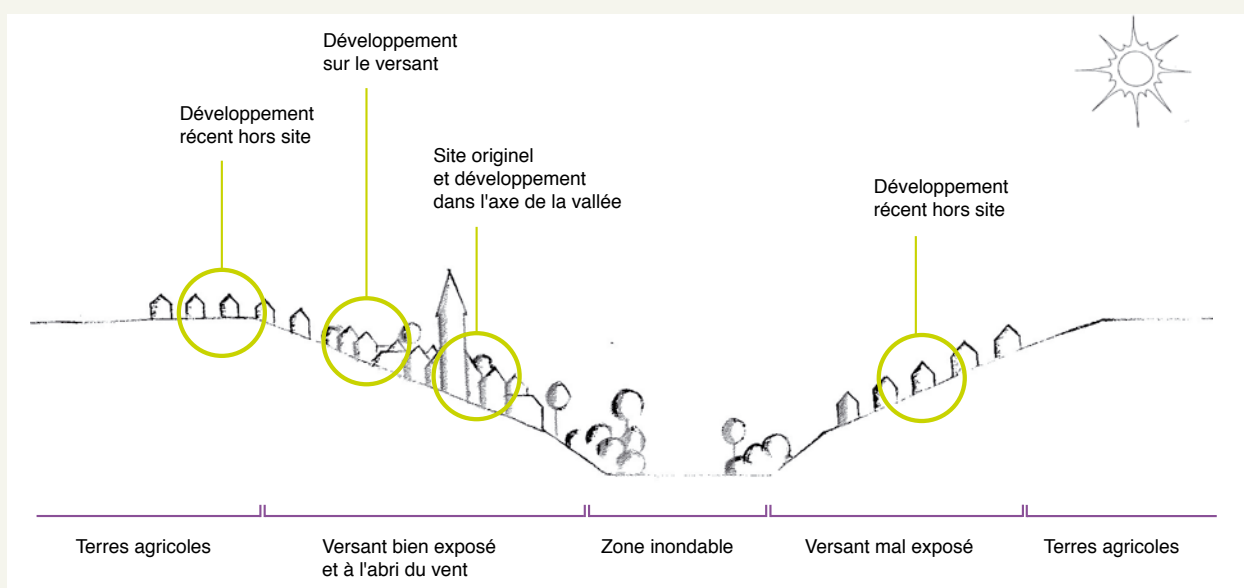
- Nivelles
- Gembloux
- Waremme

Infrastructures de transport

- Autoroutes
- Chemin de fer
- TGV

La pression urbaine engendrée par les agglomérations périphériques à l'ensemble se ressent surtout à ses franges : Bruxelles au nord, Charleroi et Namur au sud, Liège à l'est. Les développements résidentiels récents de la partie centrale sont le résultat de l'influence de pôles secondaires comme Gembloux et Waremme.

A l'échelle locale, la périurbanisation a conduit à l'extension des noyaux d'habitat préexistants. Au sein des Plateaux brabançon et hesbignon, ce sont les vallées qui abritent la plupart des villages et, dans celles-ci, les sites de bas de versant d'adret sont les plus fréquents. Seules deux possibilités d'extension se présentent alors pour ces villages : la plupart se sont développés selon l'axe de la vallée, parfois jusqu'à rejoindre le village voisin ; les autres se sont étendus sur le versant, produisant une silhouette plus étagée. Dans certains cas, ce développement a atteint le plateau et malheureusement empiété sur les terres agricoles exposées au vent.



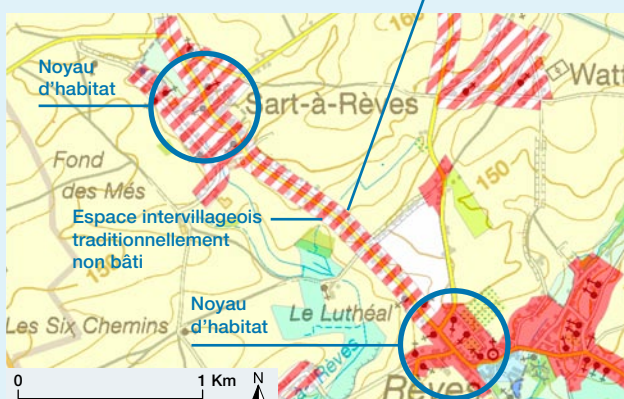
Les sites originels des villages cherchent à optimiser la balance avantages/inconvénients en matière de préservation de terres agricoles, ensoleillement, abri du vent, approvisionnement en eau, abri des inondations. Le bas du versant d'adret est le site qui répond le mieux à ce souci. Dès lors, la vallée constitue un axe préférentiel pour le développement de l'habitat. Quand ce n'est pas ou plus possible, l'habitat colonise les versants voire le plateau.



Un ruban de villas isolées récentes s'impose souvent à la vue en périphérie des villages, et donc en avant-plan depuis les voies d'accès. Lorsque, comme ici, ils débordent d'un site initial de vallée, ces nouveaux espaces résidentiels masquent les morphologies anciennes, atténuant leur lisibilité (Roloux).

## Plan de secteur, habitat et paysage

Le plan de secteur, qui a pour objet de définir les affectations du sol en Wallonie, est un document central dans toutes les pratiques d'aménagement du territoire. Initié dans les années 1960, dans un contexte de croissance économique forte, il a affecté en zones d'habitat un nombre important de terrains, généralement situés le long des voiries équipées. Dans bien des cas, ce zonage a engendré le développement d'un habitat en ruban reliant parfois des noyaux d'habitat initialement séparés (ici, Rèves et Sart-à-Rèves). Les principales atteintes paysagères sont une perte de la cohérence des groupements des villages ainsi qu'une fermeture des vues le long des routes de liaison.

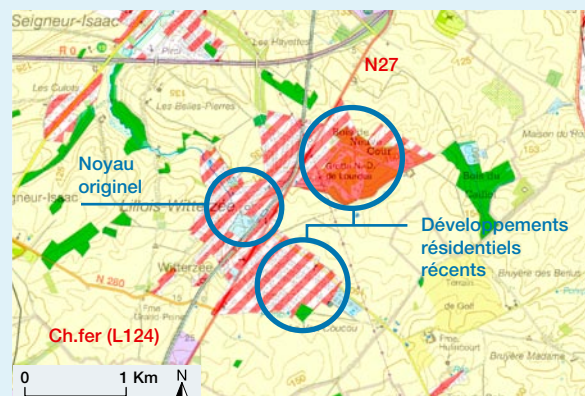


### Affectations du plan de secteur

	Habitat
	Habitat à caractère rural
	Agricole
	Forestière
	Espace vert
	Activité économique mixte
	Services publics et équipements communautaires

Sources : carte IGN 1/50 000 et Plan de secteur (2006).

Le phénomène de croissance résidentielle permise par le plan de secteur adopte également d'autres formes, aux conséquences différentes, comme l'illustre le cas du village de Lillois-Witterzee, facilement accessible depuis Bruxelles par le ring, les nationales N27 et RN25, le chemin de fer et bientôt le RER. L'ampleur prise par l'urbanisation est telle que l'on assiste à une réelle disproportion entre le noyau originel du village et les extensions récentes de l'habitat qui remplissent les zones bâtissables. L'implantation des constructions n'est désormais plus conditionnée par la topographie de la vallée, les habitations remontent largement sur le plateau et la physionomie globale du village exprime la prédominance du résidentiel sur toutes les autres fonctions.





## Des activités économiques également consommatrices d'espaces ruraux

Les superficies destinées aux nouvelles activités économiques contribuent également au phénomène d'étalement des villes et de fragmentation de l'espace rural. Les dernières décennies ont vu l'arrivée en milieu rural d'activités économiques non directement liées à l'agriculture. Par exemple, des moyennes et grandes surfaces (commerces de grande distribution, commerces liés à l'automobile...), sont présentes le long de la plupart des grands axes routiers très fréquentés, de manière à capter un important flux de clientèle, qui parfois vient de loin. Outre l'effet d'effilochement des agglomérations le long de ces axes, la multiplication des enseignes et panneaux publicitaires autant que l'éclectisme des constructions mènent généralement à un encombrement du paysage. Or, ce sont précisément ces espaces qui nécessitent une urbanisation maîtrisée puisque leur situation de porte d'entrée joue un rôle majeur sur l'image de l'agglomération. Au sein de l'ensemble paysager, ce sont les agglomérations de Nivelles, Hannut et Perwez qui souffrent le plus du phénomène, tandis que Gembloux, longtemps épargnée, évolue dans la même direction.



Comme tant d'autres entrées de villes, celle de Nivelles par la nationale N93 est marquée par une multitude de commerces qui recherchent un effet de vitrine. Différentes constructions d'architecture médiocre se juxtaposent de façon désordonnée. L'espace est devenu illisible, banal et sans unité. L'aménagement est davantage soumis à des préoccupations foncières et fonctionnelles plutôt que paysagères.

L'artisanat, la petite industrie et certaines activités tertiaires prennent place au sein de zones d'activité économique (ZAE) qui leur sont spécifiquement dédiées. Également situées en périphérie des agglomérations, sous une forme moins linéaire, ces zones fonctionnent généralement de manière autonome par rapport au reste du tissu bâti. Fortement consommatrices d'espaces, elles recherchent aussi la topographie plane des plateaux. Certaines de ces activités sont pourtant compatibles avec un voisinage résidentiel car elles ne génèrent pas de nuisances sonores ou atmosphériques (les activités de bureau ou de laboratoires par exemple). Dans un souci d'utilisation parcimonieuse du sol, ces dernières pourraient s'implanter dans les tissus bâtis.

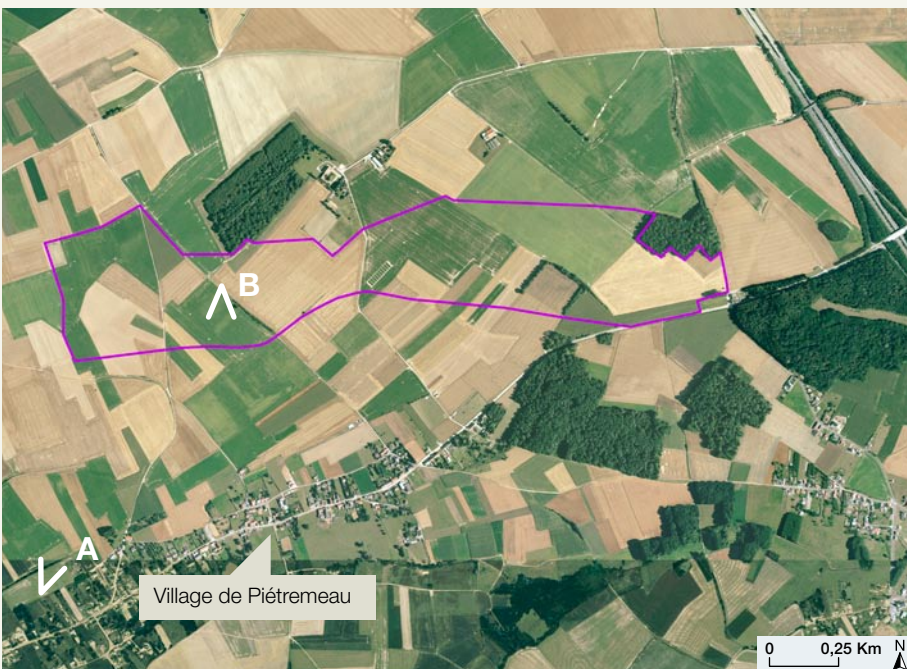
La plus grande ZAE que compte l'ensemble paysager est celle de la périphérie sud de Nivelles, qui totalise presque 300 hectares, dont près d'un quart n'est pas encore mis en œuvre. Au nord de la ville, la ZAE des Portes de l'Europe, d'une superficie de 85 hectares, est en cours de développement et devrait être pensée pour jouer un rôle de porte d'entrée positive et accueillante de l'agglomération.

La frange sud de l'ensemble paysager voit se développer plusieurs ZAE en lien avec l'eurocorridor est-ouest et desservies par l'autoroute E42. À l'est, c'est l'agglomération de Liège qui induit leur présence, en particulier autour de l'aéroport de Bierset. Les parties plus centrales de l'ensemble se dotent également de ce type d'activités mais les superficies consacrées sont généralement plus faibles.



Depuis le plateau, on perçoit la partie arrière de la ZAE du sud de Nivelles, qui accueille des entreprises industrielles. Du fait de la faible hauteur des constructions, son impact paysager est limité malgré la tonalité (trop) claire de certains bâtiments. Celui-ci pourrait néanmoins être encore atténué, par exemple par un tampon boisé.

Toutes les ZAE que compte l'ensemble paysager ne sont pas mises en œuvre aujourd'hui mais le seront vraisemblablement dans un futur proche. Il conviendra dès lors de gérer soigneusement l'inscription paysagère des futures constructions au travers notamment de l'utilisation de la topographie, d'une tonalité discrète des matériaux ou d'un accompagnement végétal, afin de donner une compacité et une unité au site.



Source : PPNC (1997),  
© Région wallonne.

A proximité de l'autoroute E40, au nord du village de Piétremeau (Hélécine), la création d'une importante ZAE a été approuvée récemment (liseré mauve sur la photo). Que ce soit depuis le village (vue A) ou depuis la ZAE (vue B), la covisibilité est rendue très importante du fait de la position sommitale de la zone d'activité. Une telle implantation est un défi pour toute bonne insertion paysagère.



## Les premiers signes d'un nouveau mode d'appropriation de l'espace ?

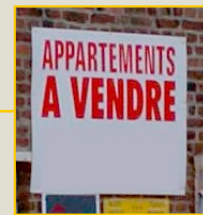
Très récemment, avec l'émergence du concept de développement durable et la mise en évidence du caractère limité des ressources, des pratiques innovantes s'orientent progressivement vers une utilisation plus parcimonieuse de l'espace. On assiste également à une prise de conscience de la déstructuration du paysage, qui s'est traduite notamment par des documents juridiques ou officiels (tels que la Convention européenne du paysage ou les chartes paysagères), une mobilisation croissante de la population et l'émergence de nouvelles attitudes plus respectueuses des paysages.

Le souhait d'une économie de l'espace passe souvent par une densification des tissus villageois existants. Or, le modèle de la villa isolée adopté généralement par le bâti résidentiel d'initiative privée n'y répond guère. A l'encontre de cette tendance générale, quelques villages se dotent d'un habitat récent de type (semi)mitoyen, mode d'urbanisation qui évite l'effilochement des villages. Au sein des Plateaux brabançon et hesbignon, les parties anciennes des villages sont souvent aérées (voir page 63) ; il s'agit là d'une caractéristique régionale. Une densification des villages doit être particulièrement précautionneuse et s'accorder aux structures en place afin de participer à la cohérence et à l'unité du tout. Les gabarits, les matériaux et le mode d'alignement par rapport à la rue doivent dialoguer avec le tissu traditionnel. Le cas échéant, certaines zones ouvertes apportant une échappée visuelle intéressante sont à garder vierges de constructions. Certains villages se prêteront sans doute mieux que d'autres à un accroissement supplémentaire de leur bâti.



Buzet et Obaix sont deux exemples de villages ayant fait l'objet d'opérations de densification dans leur partie centrale. La relative densité des constructions permet une compacité du village sans désaccord majeur avec le reste du tissu villageois. La dernière décennie a vu se multiplier ce type d'intervention.

Les villages hesbignons abritent généralement un nombre important de fermes ayant cessé leurs activités et souvent réaffectées en logements. Bien mener ce type d'intervention constitue une forme de préservation et de mise en valeur du bâti agricole hérité. Comme les fermes qui cessent leurs activités sont souvent constituées de grosses bâtisses, les opérations de réaffectation constituent des chantiers de plus en plus importants. De même, l'habitat de brique du 19<sup>e</sup> siècle nécessite souvent une rénovation tant extérieure qu'intérieure. Ponctuellement, une architecture résidentielle en accord avec les typologies locales apparaît : bâtiments étirés, façades sobres...



A Hodeige, rénovation d'un ancien corps de ferme reconverti en appartements.

Localement, des maisons d'habitation font également l'objet d'une rénovation. Malgré l'utilisation de matériaux de construction différents, la volumétrie globale initiale de la construction est respectée (Forville).



L'intégration d'un nouveau bâtiment dans un tissu ancien s'accommode mieux d'un parti architectural résolument contemporain bien pensé, comme ici à Roloux, que d'un pastiche qui sonne souvent faux.

De façon plus subtile, certains villages voient l'émergence de quartiers résolument ancrés dans le développement durable : matériaux de construction respectueux de l'environnement, exposition optimisant l'action solaire, espaces collectifs...

### De nouvelles structures à intégrer

Le développement récent des éoliennes constitue sans aucun doute le signal le plus visible d'un choix de société se tournant vers la production d'une énergie propre et renouvelable. En 2009, on en compte une cinquantaine au sein de l'ensemble paysager, réparties dans huit parcs éoliens. Leur dimension verticale et leur implantation dans des espaces dégagés et bien ventés – nombreux sur les Plateaux brabançon et hesbignon – les rendent très visibles. L'implantation de tels équipements fait souvent l'objet d'un débat animé où les avis divergent à propos de leur insertion dans le paysage. La définition d'une stratégie d'ensemble, encadrée par les pouvoirs publics, s'avère nécessaire pour éviter la diffusion de ces équipements partout où ce serait techniquement possible. Il serait en effet préférable de contribuer à la structuration du territoire par la sélection des sites les plus opportuns. Une fois les sites déterminés, des règles simples permettraient de garantir l'insertion du parc éolien : veiller à réaliser une implantation structurée (alignement droit, en courbe régulière, en quinconce...), choisir une couleur neutre par rapport au paysage, éviter la multiplication des équipements annexes, limiter les travaux associés (terrassements, pose de revêtement au sol...).

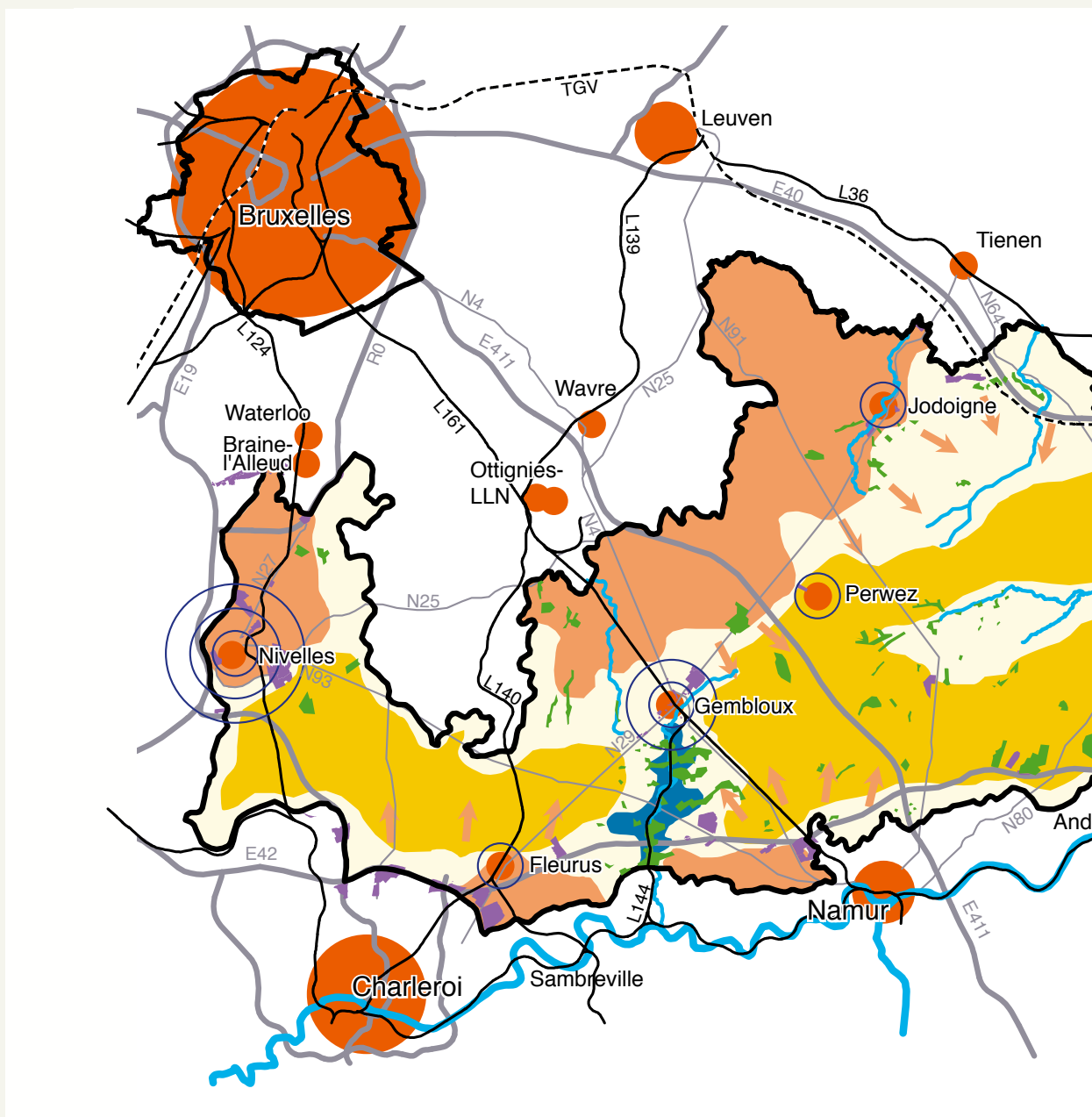
Au-delà de toute considération paysagère et dans un contexte de recherche d'énergies propres, de tels équipements feront partie du paysage dans les années à venir.









La verticalité des mâts éoliens, pouvant atteindre 150 mètres de haut, les rend très visibles dans un paysage initialement très horizontal (Perwez). La longueur des vues et l'ouverture de ces grands paysages peuvent, dans une certaine mesure, s'accommoder de ces nouvelles verticales.







## Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

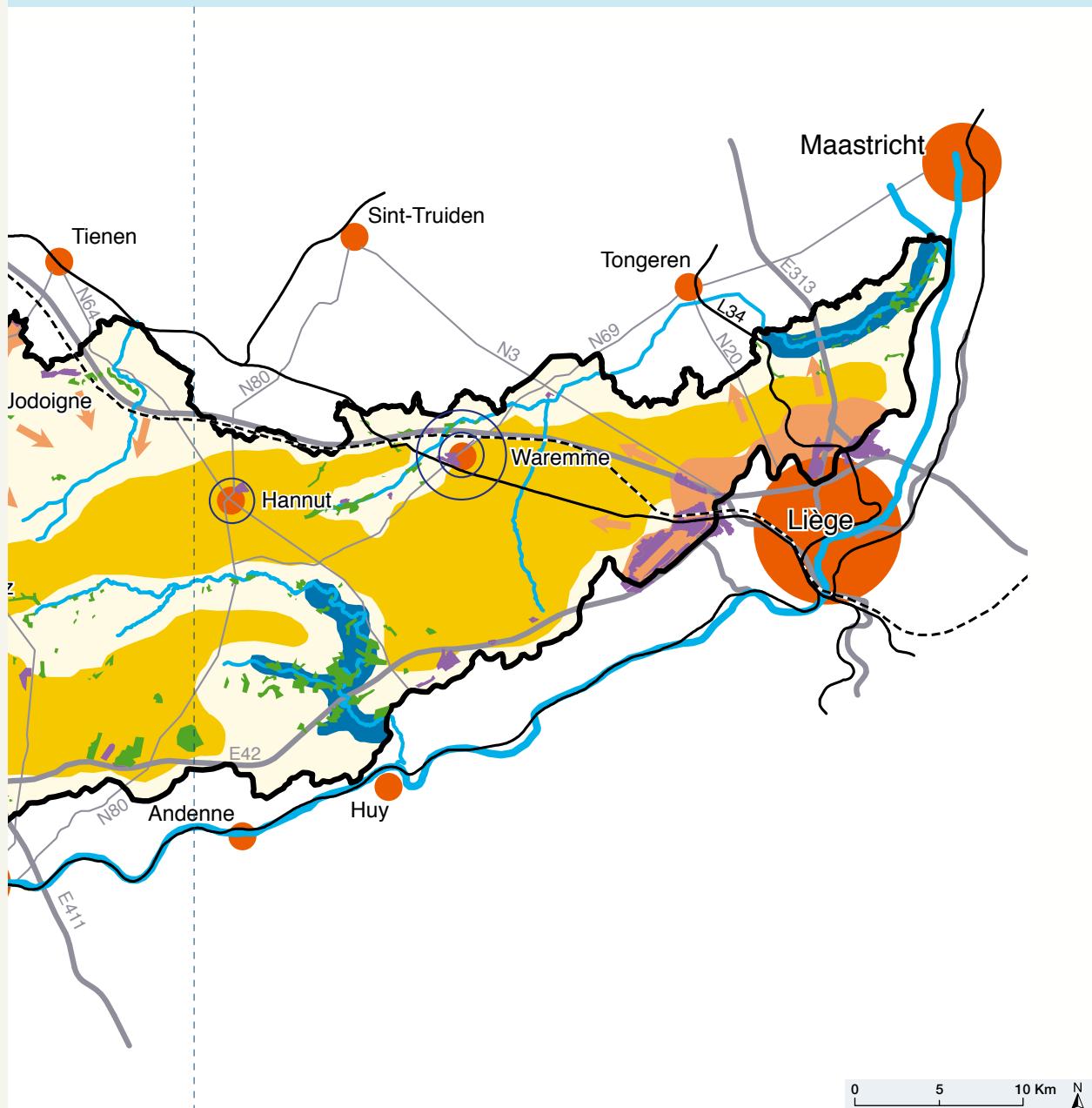
La carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages des Plateaux brabançon et hesbignon. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité, ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, que cet effet soit positif ou négatif.



### Légende

-  Limite de l'ensemble paysager
-  Espaces soumis à la périurbanisation
-  Plateaux agricoles
-  Principales zones d'activité économique
-  Principales masses boisées
-  Vallées encaissées et cours d'eau structurants

-  Principaux axes de communication routiers
-  TGV
-  Train
-  Pôles urbains de première, seconde et troisième importance au sein de l'ensemble paysager
-  Evolutions de la périurbanisation
-  Agglomérations morphologiques dont la taille du cercle est proportionnelle à l'importance de la population





## *Les espaces soumis à la périurbanisation*

Bruxelles, en tant que centre d'emplois, d'équipements et de services, induit la vague de périurbanisation la plus importante. L'axe de développement Waterloo – Braine-l'Alleud pénètre désormais largement l'ensemble paysager pour atteindre la ville de Nivelles. La nationale N27 forme l'axe principal des développements les plus récents. Le deuxième axe, formé par la nationale N4 passant par Ottignies – Louvain-la-Neuve, génère des développements dans la vallée de l'Orne et de ses affluents. Un troisième axe se développe plus à l'est, dans le triangle compris entre les autoroutes E411 Bruxelles – Namur et E40 Bruxelles – Liège et la vallée de la Grande Gette. Cette zone est également soumise à une pression foncière issue de la Flandre.

A l'extrême est de l'ensemble, l'agglomération de Liège induit une pression urbaine sur le paysage qui se traduit par l'égrènement le long des nationales N3 et N20 d'un tissu bâti mêlant les fonctions économiques et résidentielles.

Au sud, les agglomérations du sillon sambro-mosan viennent également imprégner le plateau : Charleroi connaît des développements jusqu'à l'agglomération de Fleurus tandis que Namur rayonne jusqu'aux environs des villages de Spy et Temploux. C'est au-delà de ces villages, en particulier le long de la nationale N4 en direction de Gembloux, que les développements résidentiels les plus récents se font ressentir.



## *Les plateaux agricoles*

Les parties centrales de l'ensemble forment de vastes plateaux où l'activité agricole est très largement dominante. Le relatif éloignement des pôles urbains a pour conséquence une pression urbaine moindre, limitée aux périmètres villageois historiques. Les vues y sont particulièrement longues et ouvertes.



## *Les principales zones d'activité économique*

Les nombreuses zones d'activité économique (ZAE) que compte l'ensemble paysager s'expliquent notamment par la topographie plane, le réseau dense d'axes de communication et la proximité de pôles urbains majeurs. On les trouve aux franges, majoritairement le long de la limite sud. La zone aéroportuaire de Bierset (partie est de l'ensemble) participe aux transformations les plus visibles du paysage par le développement des activités associées à cet équipement. Les ZAE de la périphérie de Nivelles connaissent également des développements importants.



## *Les principales masses boisées*

L'ensemble paysager compte relativement peu d'espaces boisés, mais leur présence visuelle est souvent accentuée par la topographie plane, ce qui les rend au final très présents dans le paysage. On les trouve majoritairement associés aux vallées mais aussi parfois sur les plateaux, là où les sols sont moins aptes à l'agriculture (sud-est de Jodoigne, environs de Fernelmont).





### *Les vallées encaissées et cours d'eau structurants*

L'Orneau, la Burdinale, la Mehaigne et le Geer entaillent profondément le plateau à ses marges, formant des vallées encaissées. L'occupation du sol y est plus diversifiée puisque les terrains agricoles laissent place aux boisements de versants et aux prairies de plaines alluviales. De nombreux villages s'égrènent également le long des cours d'eau. Les vues y sont plus courtes que dans le reste de l'ensemble paysager. D'autres cours d'eau comme l'Orne, les deux Gette, l'Yerne ou les parties amont de la Mehaigne et du Geer impriment des ondulations dans les plateaux, sans toutefois former de vallées encaissées.



### *Les principaux axes de communication*

Un réseau important d'autoroutes relie les agglomérations périphériques de l'ensemble paysager en longeant ses flancs, à l'exception de l'autoroute Bruxelles – Namur qui le traverse de part en part. Malgré l'intensité du trafic généré par ces infrastructures, leur impact visuel reste assez limité. Leur présence se fait ressentir de manière indirecte puisqu'elles permettent les développements d'activités en lien avec les principales agglomérations. L'implantation de la ligne TGV le long de l'autoroute Bruxelles – Liège vient néanmoins amplifier la présence de celle-ci dans le paysage. Un réseau de nationales parcourt également l'ensemble, en isolant de larges poches dans les parties centrales, comme c'est le cas de part et d'autre des vallées de l'Yerne et de la Mehaigne. Enfin, plusieurs lignes de chemin de fer (telle la ligne 161 entre Ottignies et Gembloux) engendrent un développement de la périurbanisation.



### *Les pôles urbains de première, seconde et troisième importance*

L'ensemble paysager compte six pôles urbains dont le rayonnement est d'intensité variable. Le plus important, Nivelles, constitue un pôle d'emploi et de services important. Gembloux et Waremme forment des pôles d'importance secondaire tandis que Hannut, Jodoigne, Perwez et Fleurus sont d'importance locale. Desservis par les principaux axes routiers de l'ensemble, le caractère urbain de ces espaces contraste avec le paysage rural dans lequel ils s'insèrent.